

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 20 JUIN 2014

Le 20 juin 2014 à 21 H 00, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame BOURGEOIS, Maire.

Membres présents : Mmes DUBOIS, GIRBAL, LEMARCHAND, MARTINEZ, SALIOU, Mrs BERTRAND, BRESSY, COUASNON, GUERIN, JACOB, LOHY, PAYAN, SAUNIER.

Absent excusé : M. PAYSANT qui a donné pouvoir à M. SAUNIER

Le Conseil Municipal a élu Mme DUBOIS secrétaire de séance et a délibéré sur les questions suivantes :

Désignation d'un membre pour la Commission Locale d'Evaluation de Transfert de Charges (CLET) A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES EURE MADRIE SEINE

L'assemblée municipale à l'unanimité désigne Madame BOURGEOIS

Désignation de 2 membres (1 titulaire, 1 suppléant) à la Commission Communale des Impôts Directs (CIID)

Mme le Maire expose au Conseil Municipal que l'article 1650 A-1 DU Code Général des impôts prévoit la création d'une commission intercommunale des impôts directs (CIID) pour les établissements publics de coopération intercommunale. Cette commission se substitue à la Commission Communale des Impôts Directs de chaque commune située dans le périmètre de la CCEMS, en ce qui concerne les évaluations foncières des locaux commerciaux, des biens divers et des établissements industriels. Chaque commune doit désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour cette commission.

Après en avoir délibéré à l'unanimité l'assemblée municipale désigne :

- M. SAUNIER Alain (délégué titulaire)
- Mme MARTINEZ Nathalie (déléguée suppléante)

TRAVAUX DU SIEGE A LA COTE DES SABLES : DISTRIBUTION D'ELECTRICITE, ECLAIRAGE PUBLIC, ENFOUISSEMENT RESEAU TELECOM

Madame le Maire expose à ses collègues que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique de l'électricité, d'éclairage public et télécom à la Côte des Sables. Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la Commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle détaillée ci-après :

- en investissement : 10 200,00 €
- en fonctionnement : 5 866,67 €

Mme le Maire rappelle que ces travaux avaient été initialement estimés à 13 043,48 € pour l'investissement et à 14 642,14 € pour le fonctionnement.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer la nouvelle convention de participation financière et dit que les crédits seront inscrits au Budget de l'exercice au compte 2041582 pour les dépenses d'investissement (DP et EP) et au compte 61523 pour les dépenses de fonctionnement (FT).

Cette délibération annule et remplace celle du 15/4/2013.

Questions diverses

Mr Payan propose de remettre en place un enlèvement des monstres une à deux fois dans l'année. Ceci pourrait se faire en s'associant à d'autres communes qui le pratiquent. Mme Bourgeois précise qu'elle va contacter les communes environnantes dont Saint Pierre de Bailleul et Saint Etienne sous Bailleul pour étudier ce projet.

Mr Guérin signale une dégradation de la chaussée en face du château d'eau à Emainville. Il renouvelle sa demande d'une peinture au sol Rue du Fond du Val afin d'empêcher les stationnements gênants pour les engins agricoles.

Mr Bertrand demande la remise en état de la chaussée Rue de L'Ile et rappelle le problème du stationnement des pêcheurs dans cette rue. Madame Bourgeois ira de nouveau les rappeler à l'ordre avant d'avoir recours à la gendarmerie pour verbaliser.

Mr Saunier propose que le transformateur électrique rue du fond du val tagué de nombreuses fois, soit repeint sous la forme d'une fresque harmonieuse dans le but de décourager les dégradations. Afin de satisfaire la demande de certains riverains, un terrain de boules va être mis en place près de l'aire de jeu Rue de Port-Mort.

Mme Dubois demande l'installation d'un miroir au niveau de l'intersection de la Rue de Port-Mort qui remonte des écluses et la Rue du Fond du Val afin d'en faciliter la visibilité.

Mme Lemarchand propose de mettre à l'honneur les bacheliers de la commune ayant obtenus une mention.

Mr Couasnon demande à ce que les horaires de garderie soient précisés clairement aux parents d'élèves y compris le mercredi matin.

Mr Payan précise que le site internet de la commune sera actif dans les prochains jours, l'accès se fera sous l'adresse :

www.saintpierrelagarenne.fr

Le conseil municipal tient à féliciter les élèves de l'école et leurs enseignantes pour leur très beau spectacle présenté le 27 mai 2014 .Reflet d'un travail pédagogique élaboré.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.